

ANNEXE : LISTES DES PIÈCES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES POUR L'INSCRIPTION

A DEPOSER SUR LE SITE WEB DE L'ANENA

- Dossier d'inscription complété ET signé, pages 1 et 2
 - Annexe 1 : Avis employeur (pour les candidats salariés uniquement)
 - Annexe 2 : Avis formateur et Préfecture, **à faire remplir à la fin des préformations**
 - Annexe 3 : Lettre de motivation (pour les candidats individuels uniquement)
 - Annexe 4 : Les conditions générales de vente signées
- Dossier vétérinaire à faire remplir à votre cabinet
 - partie 1 et 2 à nous transmettre à l'inscription
 - partie 3: à faire remplir un mois avant l'entrée au Brevet par votre vétérinaire et à nous transmettre par email
- Une copie recto/verso d'une pièce d'identité valide (CNI ou passeport EXCLUSIVEMENT)
- Votre diplôme de secourisme (PSC1 ou supérieur)
- Un certificat médical attestant que « l'état de santé physique du candidat ne comporte pas de contre-indication, notamment de maladies respiratoires, s'il est appelé à être enseveli sous la neige. »
- Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile (de l'employeur ou du candidat si individuel) ;
- Copie de l'attestation d'assurance du chien (en cas de dommages corporels ou matériels causés à un tiers)
- Copie de toutes les pages du carnet vétérinaire (identité, vaccins, N° de puce etc.).
- 1 photo d'identité scannée du candidat
- 1 photo scannée du chien

A ENVOYER PAR COURRIER

A l'adresse : ANENA – A l'attention de Fanny Trouvé – 15 rue Ernest Calvat, 38000 GRENOBLE

- 2 photos d'identités aux normes en vigueur d'un photomaton agréé avec le nom et prénom du candidat au verso (scans et impressions sur papier libre non acceptés) ;
- Pour les candidats individuels : 3 chèques (ou virement bancaire possible, nous contacter) :
 - Un chèque à l'ordre de l'ANENA pour le montant total des frais d'hébergement
 - Un chèque à l'ordre de l'ANENA pour le montant total des frais pédagogiques
 - Un chèque à l'ordre de l'ANENA pour la cotisation à l'association de 20€
- Pour les stations :
 - Virement du montant des frais d'hébergement obligatoire à l'inscription
 - Paiement des frais pédagogiques : sur facture (possible en amont de la formation)
 - Un appel à cotisation sera envoyé avant la formation pour les frais d'adhésion à l'association

**Toute pièce administrative manquante au moment de l'inscription rendra votre dossier incomplet,
votre candidature ne sera donc pas validée.**